



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Convention de mise à disposition du Complexe Municipal Barbusse entre
le Conseil Régional Poitou-Charentes, la Ville de Niort et le Lycée Jean
Macé**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis la rentrée scolaire de Septembre 1994, le Lycée Jean Macé utilise le Complexe Municipal BARBUSSE construit par la Ville de NIORT avec la participation financière de la Région Poitou-Charentes.

Une convention signée le 15 Novembre 1993 entre le Lycée Jean Macé et la Ville de NIORT prévoit le versement d'une redevance annuelle de 175.000 F pour l'utilisation de cet équipement sportif.

Le Lycée Jean Macé a versé sa participation financière pour l'année scolaire 1994-1995. La participation financière 1995-1996 n'a pas été versée.

Parallèlement, à compter de Septembre 1995, la Région verse à la Commune de NIORT une subvention de 39.200 F pour l'utilisation de cet équipement par les élèves du Lycée Jean Macé ,et ce dans le cadre de sa nouvelle politique en matière de fonctionnement des équipements sportifs communaux utilisés par les Lycées.

Le 17 Décembre 1997, le Conseil d'Administration du Lycée Jean Macé dénonce la convention du 15 Novembre 1993.

Le 19 Décembre 1997, la Commission Permanente du Conseil Régional décide que la Région Poitou-Charentes prend à charge, aux lieu et place du Lycée Jean Macé, le règlement d'une subvention annuelle de 175.000 F de Septembre 1995 à Décembre 1997; déduction faire de sa participation annuelle directe de 39.200 F, soit au total une somme de 325.920 F.

Il convient donc de préciser les modalités de règlement de cette somme de 325.920 F au bénéfice de la Ville de NIORT, compte-tenu des dispositions en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN